Allocution de Romano Prodi (Luxembourg, 17 septembre 1999)

Légende: Allocution du Président de la Commission européenne devant la Cour de justice des Communautés européennes où les membres de la Commission prêtent serment suite à leur nomination.

Source: RAPID. The Press and Communication Service of the European Commission. [EN LIGNE]. [Bruxelles]: Commission européenne, [31.07.2000]. SPEECH/99/116. Disponible sur http://europa.eu.int/rapid/start/welcome.htm.

Copyright: (c) Union européenne

URL:
http://www.cvce.eu/obj/allocution_de_romano_prodi_luxembourg_17_septembre_1999-fr-ec1cddc4-f635-49e1-94d5-fff5a4d41891.html

Date de dernière mise à jour: 03/11/2015

Allocution de M. Prodi, Président de la Commission européenne, devant la Cour de justice des Communautés européennes (Luxembourg, le 17 septembre 1999)

Monsieur le Président,

Messieurs les Juges,

Messieurs les Avocats Généraux,

Mesdames,

Messieurs,

Nous venons de prêter serment devant votre Cour, et nous sommes bien conscients de la solennité de cet instant : il nous engage, juridiquement, mais peut-être davantage encore devant nous-mêmes.

Ainsi, nous prenons nos fonctions en toute indépendance, comme vous nous avez entendu le dire. Mais au nom de tous mes collègues, je peux vous affirmer que nous les prenons aussi avec un sentiment d'humilité devant les tâches qui nous attendent, joint à une absolue détermination dans la volonté de les accomplir.

L'Europe s'est toujours construite dans le mouvement. Et c'est ainsi qu'elle continue de progresser, au rythme des évolutions sociale, politique ou économique : qui eut prévu, il y a seulement 10 ans, les transformations radicales qui se dessinent dans les domaines de la Justice, ou dans les questions du ressort des Ministres de l'intérieur ?

Ce mouvement n'épargne pas nos institutions :

- le Parlement européen, nous l'avons tous remarqué, n'est plus une timide Assemblée, mais une véritable Chambre Basse dotée des pouvoirs législatifs propres à un système démocratique;

- le Conseil s'avance dans des domaines, diplomatiques ou aux confins du militaire, qui vont requérir de substantielles modifications de son fonctionnement. La création, récente et utile, du Haut Représentant pour la Politique Etrangère et de Sécurité, en est une manifestation révélatrice;

- la Commission doit demeurer l'inspiratrice, innovante et audacieuse, éloignée des intérêts purement nationaux et soucieuse du seul intérêt commun. Mais on voit bien que sa fonction évolue aussi, au fur et à mesure que la construction européenne devient plus stable et plus complexe.

Ainsi le "triangle institutionnel", officiellement objet d'un équilibre immuable, est-il en réalité un triangle vivant, ouvert, et pour tout dire : politique.

Vous venez de le rappeler, Monsieur le Président, la Cour est un point fixe dans cet univers ; et c'est heureux : sa fonction est inlassablement - de dire le droit. Et c'est sur elle que nous nous appuyons pour affirmer tout aussi inlassablement - que nous vivons dans une Communauté de droit.

Je note que même sur ce point la vigilance s'impose. Avec surprise, on a pu entendre lors des négociations conduisant au traité d'Amsterdam, des voix exprimer des réserves à l'endroit de certains de vos grands arrêts, ou de leurs conséquences. Ces voix appelaient à une sorte de tutelle politique sur certaines de vos décisions. Heureusement, ce courant était très minoritaire. Et votre Cour est ressortie de cette Conférence non pas diminuée, mais avec de nouveaux domaines de contrôle juridictionnel, notamment dans les questions de justice et de sécurité.

Ce fait est révélateur de ce que vos arrêts, parfois, dérangent. Et ce n'est pas la moindre de leur qualité.

Mesdames et Messieurs, l'année prochaine verra s'ouvrir de nouveau un débat institutionnel. Notre traité, qu'avant tout le monde vous avez qualifié si justement de "Charte constitutionnelle", fera l'objet de nouvelles modifications.

De fait, l'Union porte désormais dans ses gênes, son élargissement. Nous voyons tous l'ampleur historique, l'œuvre de paix, l'occasion dynamique, qu'il représente. C'est une chance enthousiasmante. Mais nous voyons aussi sa complexité, et surtout le risque que notre système, conçu pour fonctionner à 6 Etats membres, dont on perçoit les limites à 15, ne s'asphyxie au-delà de 20.

Je crois qu'il faut réfléchir soigneusement à cette réforme, et ne pas manquer d'ambition. Car l'alternative à une excessive timidité serait, à peine terminés les travaux de la prochaine Conférence, de devoir aussitôt commencer à songer à la suivante. Or à l'évidence, l'Europe ne gagne rien à se trouver en débat constitutionnel permanent.

J'ai décidé de confier immédiatement à MM. Dehaene, von Weiszäcker et Lord Simon une mission d'investigation sur le champ nécessaire de cette Conférence. Pour qu'au moins on s'y engage en connaissance de cause.

Je sais que, pour votre part, il s'agit aussi d'un grand sujet de réflexion. Vous devez déjà depuis des années, ainsi que le tribunal de Première Instance, faire face à une augmentation exponentielle de vos activités. Et on peut être certain que la courbe n'est pas près de s'inverser. Les délais de contentieux sont l'une de vos préoccupations croissantes, tant il est vrai qu'en droit économique notamment, la prévisibilité juridique et la vitesse d'exécution sont de l'essence.

Vous le savez mieux que moi, la bonne justice ne peut ni être administrée dans l'urgence, ni dans des délais qui la transforment en abstraction. Par ailleurs il va de soi que les éléments de solution ne devraient pas être cherchés au détriment du renvoi préjudiciel, source de créativité qui a tant fait pour la fixation du droit communautaire. A cet égard, dans une Communauté qui ne cesse de s'approfondir et de s'élargir, le maintien d'une jurisprudence cohérente donnant l'interprétation authentique de règles du jeu qui s'imposent à tous, est une absolue nécessité.

Vous pouvez être assurés que vos préoccupations et vos suggestions seront relayées par la Commission, parce que nos objectifs sont concordants, et aussi parce que la Commission est soit une partie, soit l'"amicus Curiae", dans presque tous vos dossiers.

Mesdames et Messieurs, personne ne songe que l'avenir sera calme. Le besoin de réformes et de modernisation est partout.

Et l'attente de nos citoyens est grande. Je ne crois pas qu'ils souhaitent moins d'Europe, bien au contraire : ils savent que le sens de l'histoire accompagne le projet européen, et que son développement est loin de son terme.

Mais ils veulent pouvoir le comprendre, et se projeter à travers des institutions qui ont leur pleine confiance.

A cet égard, la Cour est un exemple qui nous inspirera au long de notre mandat.